



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCERTATION CONTINUE – DÉBAT PUBLIC

Plan Stratégique National PAC 2023-2027

ATELIER PARTICIPATIF CITOYEN

En présence du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Mardi 12 octobre 2021



Quelques règles pour le bon déroulement de l'atelier

- **Présence des garants** nommés par la Commission Nationale du Débat Public :

Madame Paola OROZCO SOUEL

Monsieur Gilles-Laurent RAYSSAC

- **Indiquez votre nom** et le nom de votre organisation le cas échéant, dans votre profil
- **Fermez vos micros** sauf lorsque vous êtes invité(e) à prendre la parole par l'animateur
- **Les échanges sont filmés**



Déroulé de l'atelier participatif

- **Séquence 1** – Retour sur les points saillants de la négociation européenne sur la réforme de la PAC
- **Séquence 2** – Les apports du débat public sur le contenu du projet de Plan Stratégique National PAC

Questions / Réponses

- **Séquence 3** – En quoi le projet de PSN renforce-t-il l'ambition environnementale de la PAC ?

Questions / Réponses

- **Séquence 4** – Intervention de Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Séquence 1

Retour sur les points saillants de la négociation européenne sur la réforme de la PAC

Frédéric LAMBERT

Chef du Service Europe et International - DGPE

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

1 - Améliorer la sécurité alimentaire de l'Union européenne

- Les **outils de régulation** des marchés et des crises sont renforcés ;
- Les enjeux de **réciprocité des normes** sont identifiés par les trois institutions dans la perspective de la révision de la politique commerciale ;
- Les aides découplées continueront d'assurer **le premier filet de sécurité** des revenus pour les agriculteurs ;
- **Les petites et moyennes exploitations** continueront de bénéficier de soutiens accrus ;
- Le soutien au **renouvellement générationnel** en agriculture est renforcé ;
- Le développement des **plantes riches en protéines** sera favorisé et les soutiens aux secteurs les plus fragiles seront maintenus ;
- Les outils de **gestion des risques** sont amplifiés.

2 - Renforcer l'ambition environnementale et sociale de la PAC de manière harmonisée sur tout le territoire de l'Union européenne

- Une **conditionnalité** des aides renforcée ;
- Un système obligatoire de **paiements pour services environnementaux** – les écorégimes avec un budget de 25% des paiements directs ;
- Des **mesures agro-environnementales et climatiques** et des soutiens à l'agriculture biologique ;
- Des **obligations de dépenses environnementales** pour les programmes opérationnels « fruits et légumes » et les programmes nationaux d'aides pour la viticulture ;
- Au minimum 35% de l'enveloppe du **deuxième pilier** de la PAC (FEADER) de chaque État-membre allouée aux objectifs environnementaux et climatiques ;
- La possibilité de prendre en compte les objectifs de durabilité dans les **indications géographiques** ;
- L'instauration d'une **conditionnalité sociale**, promue par la France au cours des négociations, sera mise en place.

3 - Renforcer le pilotage par la performance et simplifier la mise en œuvre de la PAC

- Un **nouveau modèle de mise en œuvre** qui s'appuie sur la performance ;
- Des **plans stratégiques nationaux** (PSN) qui devront être mis en œuvre tels qu'approuvés par la Commission européenne ;
- La reconnaissance légale au niveau européen du **droit à l'erreur** pour les bénéficiaires ;
- Un **suivi des parcelles** mis en œuvre progressivement par les États-membres.

4 - Prise en compte des spécificités des Régions ultramarines

- Maintien du **budget du programme d'aide spécifique aux Outre-mer (POSEI)** ;
- Introduction d'une disposition spécifique en matière de **financement des interprofessions** pour l'île de La Réunion.

Séquence 2

Les apports du débat public sur le contenu du projet de Plan Stratégique National PAC

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance économique et
environnementale des entreprises

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Séquence 2 – Posez vos questions !



Une séance de questions/réponses suivra l'exposé préliminaire du ministère.

Quelques précisions :

- **Posez vos questions par écrit sur le fil de discussion** à partir de maintenant ;
- En raison du nombre de participants, toutes les questions ne pourront pas forcément être posées... **Un système de modération** est mis en place pour les sélectionner de manière objective.

Séquence 2 – Posez vos questions !



Critères de modération des questions posées, suivis par l'équipe de modération :

1 - **La priorité sera donnée aux questions posées par des citoyens** n'ayant pas accès à la concertation technique réservée aux parties prenantes ;

2 - Ne seront retenues que les questions dont l'objet porte sur **le Plan Stratégique National PAC** ;

3 - Les questions seront sélectionnées de façon à ce qu'une **diversité de sujets soit abordée.**

1 - Bilan quantitatif des réponses aux propositions du débat public

- **1083 propositions formulées :**

Une réponse du ministère ou des Régions a été apportée à chacune de ces propositions par écrit, en avril, alors que la négociation européenne n'était pas terminée et le projet de PSN n'était pas encore rédigé.

- **Près de 660 propositions portent sur le PSN PAC en tant que tel :**

Au regard du contenu du projet de PSN transmis à l'Autorité environnementale fin juillet, le ministère estime à **491 les réponses positives apportées par les choix faits** (sachant que certaines recommandations peuvent aller en sens contraire)

2 - Quatre grandes priorités thématiques identifiées qui servent de fil rouge pour le PSN

- La question centrale de la **souveraineté alimentaire**
- Le besoin de **protéger notre modèle** de production agricole et alimentaire face à la concurrence étrangère
- La nécessité, dans ce contexte, de **soutenir le revenu de nos agriculteurs et le renouvellement des générations**
- **L'accompagnement de la transition écologique** dans le contexte du changement climatique et la recherche d'une plus grande résilience et d'une plus grande sobriété pour protéger les ressources naturelles et la biodiversité

3 - Quelle contribution du débat public sur le thème : consolidation des aides au revenu et ciblage au profit de certaines productions ou territoires

- Le paiement de base reconnu comme socle du revenu (48% des paiements directs)
- **Le maintien du taux maximum mobilisable des soutiens ciblés sur différentes productions (15% d'aides couplées)**
- **Le maintien de l'ICHN à son niveau actuel avec un ciblage sur l'élevage**
- **Le renforcement du soutien à l'installation (complément JA sur le premier pilier revalorisé de 50%)**
- Le taux de transfert maintenu à son niveau actuel

4 - Quelle contribution au débat public sur le thème : ciblage sur l'acte productif et l'emploi

- La poursuite de la convergence des aides pour ne pas déstabiliser certains systèmes ni certains territoires
- Un paiement redistributif maintenu sur les 52 premiers hectares, alors que la surface des exploitations a augmenté
- **La définition de l'agriculteur actif – travail sur l'exploitation, vers une limite d'âge ?**
- **La reconnaissance des structures collectives « groupements agricoles d'exploitation en commun » – transparence GAEC**
- **Le basculement du paiement complémentaire aux Jeunes agriculteurs d'un système à l'hectare à un système forfaitaire**
- La conditionnalité sociale des aides (conditions de travail)

5 - Quelle contribution du débat public sur le thème de la souveraineté

- Un effort budgétaire sans précédent sur le soutien aux protéines végétales pour renforcer notre autonomie protéique et lutter contre la déforestation liée au soja importé
- La création d'une aide aux petites surfaces produisant des légumes (maraîchage) – notamment en proximité des aires urbaines sur du foncier tendu et en lien avec les projets alimentaires territoriaux
- Une aide couplée bovine réformée cohérente avec les tendances de consommation : conforter la filière laitière en déprise et créer plus de valeur sur le territoire en viande

6 - Quelle contribution du débat public sur le thème : « l'agriculteur prestataire environnemental ? »

- Trois enjeux définis par le cadre européen :
 - Changement climatique
 - Ressources naturelles
 - Biodiversité
- Trois priorités du PSN :
 - **Diversité des assolements et reconquête de la biodiversité**
 - **Autonomie des exploitations, des filières et des territoires**
 - **Résilience et sobriété en intrants (pesticides, fertilisants, eau...)**

6 (suite) - Quelle contribution du débat public sur le thème : « l'agriculteur prestataire environnemental ? »

- Cinq leviers :
 - **Maintien/création des prairies permanentes et temporaires,** non labour, priorité à l'élevage herbager
 - Plus grande diversité des cultures, allongements des rotations
 - Encouragement au maintien ou à la création d'infrastructures écologiques (haies...)
 - **Doublement de la surface en protéines végétales**
 - Doublement des surfaces en agriculture biologique (9,5% à 18%)

7 - Quelle contribution du débat public sur le thème : mieux répondre aux attentes sociétales

- Des moyens renforcés pour accompagner la conversion en agriculture biologique (objectif 18% en 2027)
- Des aides rehaussées aux légumineuses pour un élevage plus résilient, diminuer l'empreinte carbone alimentaire et contre les OGM importés, mais aussi en faveur des légumes secs destinés à l'alimentation humaine
- Des mesures dédiées à l'autonomie fourragère et accès au plein air pour le bien-être animal, y compris en élevage de granivores
- Un accompagnement renforcé de la transition agro-écologique des exploitations dans leur ensemble par le renforcement des normes (conditionnalité) mais aussi par des incitations (écorégime, MAEC)
- Un programme d'aide apicole renforcé et plusieurs mesures dédiées pour favoriser la présence des pollinisateurs, en particulier les abeilles
- Un effort ciblé pour la replantation de haies dans les espaces agricoles

Séquence 2

Les apports du débat public sur le contenu du projet de Plan Stratégique National PAC

Questions / Réponses



Séquence 3

En quoi le projet de PSN renforce-t-il l'ambition environnementale de la PAC ?

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance économique et
environnementale des entreprises

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

1 - Les éléments de l'architecture environnementale dans le premier pilier

- Les conditions pour accéder aux aides dont les aides au revenu sont renforcées (**conditionnalité incluant le verdissement**)
- Un **écorégime** doté de 1,7 Mds€ est créé pour rémunérer les pratiques qui apportent un service environnemental au dessus de la conditionnalité (assolements, prairies, éléments de paysage)
- L'enveloppe dédiée aux **protéines végétales** est augmentée de 100 M€ annuels
- Une part obligatoire de dépenses environnementales est instaurée dans les **programmes viticole** (5%) et **fruits et légumes** (15%)

2 - Les éléments de l'architecture environnementale dans le second pilier

- 40% de la dépense en FEADER sur le second pilier sera environnementale
- Le budget consacré à la **conversion à l'agriculture biologique** passe de 240 M€ annuels à 340 M€ annuels
- **L'enveloppe de 260 M€ est consacrée aux mesures agro-environnementales** systèmes / localisées / transition, avec des cahiers des charges plus ambitieux

3 - La conditionnalité renforcée

- **Introduction d'une condition relative** à la protection des zones humides et tourbières
- **Intégration des éléments du paiement vert actuel** dans la conditionnalité – maintien ratio de prairies, diversité des cultures, surfaces d'intérêt écologique (SIE)
- **Seuils d'éléments favorables à la biodiversité rehaussés** fortement : 5% SIE versus 7% SIE dont 3% d'infrastructures agroécologiques (IAE) ou 4% IAE.

4 - Focus sur l'écorégime – principes

- **Objectif inclusif** « effort de tous » pour renforcer l'impact du dispositif – changement d'échelle de la transition
- **Fonctionnement forfaitaire qui rémunère des services rendus**
- **Une approche systémique** – les pratiques doivent être conduites sur la totalité de la surface de chaque exploitation
- **Un focus sur les enjeux globaux** : climat et biodiversité, pour une application uniforme à l'échelle métropolitaine
- **3 voies d'accès non cumulables entre elles** (pratiques / certification environnementale / infrastructures agroécologiques).
- **2 niveaux d'ambition pour 2 niveaux de rémunération**, pour chacune des voies et pratiques
- **1 bonus « haies » cumulable** avec la voie des pratiques et celle de la certification

5 - Focus sur l'écorégime – les mesures

PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none">• Diversité des cultures : choix de cultures parmi 9 grands groupes agronomiques favorisant les légumineuses et les prairies – biodiversité et baisse des intrants• Non-labour des prairies - stockage de carbone• Couverture végétale des vignes et vergers – protection des sols et réduction des herbicides	Bonus « haies » (6%) gérées durablement
CERTIFICATION	<ul style="list-style-type: none">• Agriculture biologique – biodiversité, réduction des intrants de synthèse• Haute Valeur Environnementale (référentiel rénové) – réduction des intrants, biodiversité, résilience eau• Autres certifications environnementales à préciser (CE2+)	
IAE	<ul style="list-style-type: none">• 7 ou 10% d'éléments favorables à la biodiversité	

Séquence 3

En quoi le projet de PSN renforce-t-il l'ambition environnementale de la PAC ?

Questions / Réponses



Les prochaines étapes du PSN

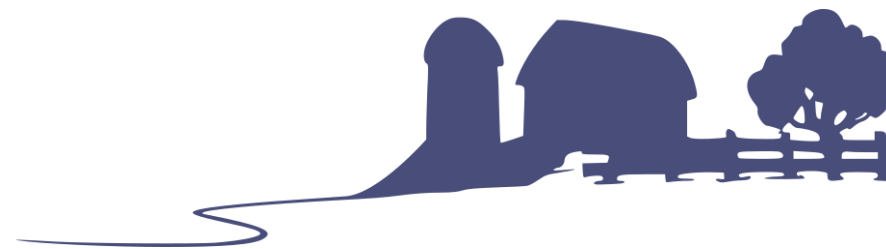
- **Avis de l'autorité environnementale** sur le projet de PSN attendu pour fin octobre 2021
- **Lancement de la procédure de participation du public par voie électronique début novembre pour une durée d'un mois sur :**
 - Le projet de PSN
 - L'avis de l'autorité environnementale
 - Le rapport des garants de la concertation continue
- **Finalisation du projet de PSN** pour transmission à la Commission européenne au plus tard le 31 décembre 2021
- **Négociation du contenu du PSN avec la Commission** en vue de son approbation d'ici mi-2022
- **Entrée en vigueur de la nouvelle PAC au 1er janvier 2023**

Séquence 4

Intervention du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Julien DENORMANDIE

Merci de votre participation !



Pour continuer de vous informer, retrouvez toutes les informations sur le PSN PAC sur le site du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/concertation-continue-tout-savoir-sur-le-plan-strategique-national>